

Consignes

LA DOTATION D'UN PLOMBIER



LES VETEMENTS DE TRAVAIL



- ★ Les vêtements de travail protègent des différentes projections et salissures.



- ★ Les chaussures de sécurité contre les risques de coupure, de projection et d'écrasement.



LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- ★ Les gants de protection contre les coupures, la manutention manuelle ou lors de travaux de soudure



- ★ Le casque anti-bruit contre les nuisances liées aux bruits des machines



- ★ Les lunettes ou masque de soudure anti-UV lors des travaux de soudure



- ★ Le tablier de soudure pour protéger le corps des projections incandescentes lors des travaux de soudure à l'arc électrique



- ★ Le masque de protection des voies respiratoires adapté (FFP1, FFP 3 ou demi-masque à cartouches, selon les situations)



- ★ Le casque de chantier contre les chutes d'objet

**L'EPI est un rempart en matière de sécurité
VOUS DEVEZ LES PORTER OBLIGATOIREMENT**